


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 09 décembre 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 37	Date convocation : 03/12/2024
Pouvoirs de vote : 3	Date d'affichage : 03/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Lusignan Petit, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°138-2024 - Enfance/Jeunesse – Action sociale
Convention de partenariat 2024/2025 avec la Mission locale
 Annexe 15 : convention

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 11/12/2024
 Publication : 11/12/2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie						X
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à LEVEUR Brigitte		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel						X
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X			Arrivée à 17h55-Délibération120-2024		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie					X	
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					

MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale			X	Pouvoir à LARROY Jacques	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	CLUA Guy	X			Départ à 19h35	
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Supplée par GERON Mauricette jusqu'à 17h55 -Délibération 120-2024	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick			X	Pouvoir à CASTELL Francis	
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques					X
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			39	3		1 3

A été nommée Secrétaire de séance : Madame Béatrice Piloni

Délibération n°138-2024 - Enfance/Jeunesse – Action sociale
Convention de partenariat 2024/2025 avec la Mission locale
[Annexe 15 : convention](#)

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024

Exposé des motifs :

La précédente convention 2023 avec la Mission locale de l'Agénais, de l'Albret et du Confluent avait pour objectif la mise en place d'un conventionnement communautaire, en remplacement des conventionnements communaux existants sur la base du volontariat. Elle a été validée par le conseil communautaire du 12 décembre 2022 qui a autorisé le Président à la signer.

Elle a permis notamment de maintenir les permanences existantes à :

- Aiguillon (2.5 jours par semaine) au CCAS.
- et Port Sainte Marie (1 jour par semaine) au centre social VME (Vivre Mieux Ensemble).

Et de mettre en place deux permanences supplémentaires en alternance sur le territoire :

- à Damazan dans les locaux de la Mairie, les mardis en semaines impaires 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h
- à Prayssas dans les locaux de la Mairie, les jeudis en semaines impaires 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

En plus de ces permanences, une conseillère emploi intervient sur l'ensemble du territoire ainsi que l'ERIP (Espace Régional d'Information de Proximité) pour des actions autour de la découverte des métiers et de l'orientation professionnelle.

Le coût annuel de la convention s'élevait à 18 131€, soit 1€/habitant auxquels s'ajoutent 50€ d'adhésion.

Le bilan de la convention 2023 a été présenté aux membres des commissions Enfance/Jeunesse-Action sociale et Economie et a fait ressortir les éléments suivants :

- Les permanences d'Aiguillon, Port Sainte Marie et Damazan ont une fréquentation régulière et répondent à un réel besoin.
- La nouvelle permanence de Prayssas ne semble pas prendre son essor malgré la

communication de la Mission locale et les relais de la commune en 2023. Plusieurs facteurs semblent expliquer cet état de fait.

Le groupement de créateurs a également accompagné 32 personnes du territoire dans le cadre de projets personnels (création d'entreprise, développement de compétences, etc.). La Mission locale a évoqué le projet d'acquisition d'un véhicule permettant une itinérance sur les territoires, qui permettrait une adaptabilité dans le cas où les permanences à Prayssas ne seraient pas davantage fréquentées par les jeunes.

La nouvelle convention proposée concerne les années 2024 et 2025, et permet une évaluation et un ajustement des permanences selon les éléments des bilans annuels. Le montant annuel de la subvention et de l'adhésion annuelle reste inchangé (18 181 €) ainsi que les modalités de versement.

~~~~~

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes ;

**Vu** la délibération n° 110-2022 du 12 décembre 2022 approuvant les termes de la convention de partenariat pour l'année 2023 avec la Mission locale de l'Agenais, de l'Albret et du Confluent et autorisant le Président à la signer.

**Vu** la délibération n° 53-2022, approuvant le plan d'actions de la convention territoriale globale (CTG) 2022-2026 de la Communauté de communes.

**Vu** la délibération n°004-2024 du 12 février 2024 approuvant les termes de la convention 2024-2028 relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) avec la Région Nouvelle-Aquitaine et autorisant le Président à la signer.

**Vu** l'avis favorable des commissions Economie et Enfance/Jeunesse- Action sociale en date du 29 février 2024.

**Considérant** les éléments du bilan 2023 ;

**Considérant** la proposition de la Mission locale d'adapter, en concertation avec la collectivité, les modalités d'exécution de la convention (itinérance, répartition des permanences) selon les éléments du bilan et l'évolution des besoins du territoire.

**Considérant** le projet de convention 2024-2025 fourni en annexe et les engagements réciproques précisés,

**Où** l'exposé de Monsieur Stéphane Rossato, Vice-Président en charge de l'Enfance/Jeunesse et de l'Action sociale,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*41 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

**1- Approuve** les termes de la convention de partenariat jointe en annexe ;

**2- Autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à celle-ci ;

**3- Dit que** les crédits prévus à l'article 7 seront inscrits aux budgets des années 2024 et 2025

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Béatrice Piloni

